

## V

(Avis)

## PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

## COMMISSION EUROPÉENNE

**Avis de réunion des créanciers de Landsbanki Íslands hf. en application de la directive 2001/24/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des établissements de crédit**

(2012/C 152/04)

**RÉUNION DES CRÉANCIERS**

Le jeudi 31 mai 2012 à 9 heures aura lieu une réunion avec les créanciers dans le cadre de la procédure de liquidation de Landsbanki Íslands hf., Reg. n° 540291-2259, à l'hôtel Hilton Nordica, Suðurlandsbraut 2, Reykjavík.

Ordre du jour:

- 1) ouverture de la réunion, choix d'un président et d'un secrétaire pour la réunion;
- 2) état de la procédure de liquidation et présentation des principales mesures prises depuis la précédente réunion des créanciers;
- 3) situation financière à la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2012;
- 4) différends relatifs aux créances présentées et autres affaires pendantes devant les tribunaux;
- 5) présentation des décisions de paiements partiels aux créanciers prises par le conseil, conformément à l'autorisation prévue par l'article 102, paragraphe 6, de la loi sur les entreprises financières n° 161/2002 telle que modifiée;
- 6) les créanciers auront la possibilité de présenter des objections à la décision du conseil de liquidation concernant le taux de change de référence utilisé pour les paiements partiels visés au point 5 de l'ordre du jour. En l'absence de telles objections, la décision sera considérée comme définitive;
- 7) discussion et questions et réponses.

La réunion se tiendra en islandais; une interprétation en anglais sera fournie. Ont le droit de participer à la réunion les parties qui ont présenté des créances sur la banque qui n'ont pas été définitivement rejetées, ainsi que les parties auxquelles de telles créances ont été légalement attribuées.

Reykjavík, le 15 mai 2012.

*Le conseil de liquidation de Landsbanki Íslands hf.*

Halldór H. BACKMAN, *avocat près la Cour suprême*  
Herdís HALLMARSÓTTIR, *avocate près la Cour suprême*  
Kristinn BJARNASON, *avocat près la Cour suprême*

---